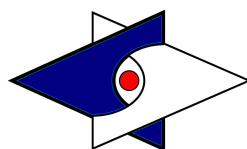


Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Etatiques - ARIANE

**Formation sur le CSCRП et les OMD à l'intention des OSC de 2^{ème}
et 3^{ème} niveau de la région de Ségou**

Cahier du participant - Octobre 2009



Koni Expertise

1208, Route de Koulikoro. Korofina- Bamako Mali Tél/Fax (223) 20 24 92 87 / 20 24 50 18 . n° fiscale : 081100973K
e-mail : secretariat@konimali.com

SOMMAIRE

<i>Module 1 : Introduction</i>	3
1.1 Ouverture du séminaire	5
1.2 Présentation des participants, recueil de leurs attentes et craintes	5
1.3 But, objectifs et résultats attendus	8
1.4 Programme de la formation	9
1.5 Règles de conduite durant la formation	10
1.6 Horaires de la formation	11
<i>Module 2 : Contexte et historique du CSCR</i>	12
2.1 Politiques publiques et réduction de la pauvreté.....	14
2.2 Présentation générale des OMD.....	17
<i>Module 3 : Objectifs, orientations stratégiques et axes prioritaires d'intervention retenus dans le CSCR</i>	27
3.1 Objectifs généraux et attentes du CSCR	29
3.2 Orientations stratégiques	33
3.3 Axes prioritaires d'intervention du CSCR	34
<i>Module 4 : Matrice des actions et indicateurs de performance du CSCR pour la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et la société civile</i>	41
4.1 Matrice des actions et indicateurs de performance pour la sécurité alimentaire	43
4.2 Matrice des actions et indicateurs de performance pour l'éducation.....	44
4.3 Matrice des actions et indicateurs de performance pour la santé	46
4.4 Matrice des actions et indicateurs de performance pour la société civile	48
<i>Module 5 : Le dispositif prévu pour la mise en œuvre et le pilotage du CSCR</i>	51
5.1 La mise en œuvre du CSCR au niveau des ministères	53
5.2 Le dispositif institutionnel pour le pilotage du CSCR	53
5.3 Le rôle des OSC dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSCR.....	57

Module 1 : Introduction

OBJECTIFS DU MODULE

Le présent module vise la prise en compte d'un certain nombre d'éléments de base qui ont une influence importante sur la réussite de la session de formation. Les objectifs visés pour cela sont :

- Prise de connaissance entre formateurs et participants.
- Un meilleur cadrage de la formation à travers la prise en compte, dans la mesure du possible, des attentes, craintes et expériences professionnelles des participants.
- L'adhésion de tous les participants et formateurs aux règles de conduite et comportement retenues de commun accord pour toute la durée du séminaire

1.1 Ouverture du séminaire

1.2 Présentation des participants, recueil de leurs attentes et craintes

ATTENTES ET CRAINTES FACE A LA SESSION

MES ATTENTES

MES CRAINTES

POUR MOI, UNE FORMATION REUSSIE C'EST :

--

POUR MOI, UNE FORMATION RATEE C'EST :

--

**PARTAGE DES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DES PARTICIPANTS EN CE QUI CONCERNE
LE PROCESSUS CSLP/CSRP/OMD**

ACTIVITES DEJA REALISEES

--

ACTIVITES A REALISER

--

**QUELLES SONT LES DIFFICULTES QUE VOUS AVEZ RENCONTREES
LORS DES ACTIVITES REALISEES ?**

--

1.3 But, objectifs et résultats attendus

▪ But

Le but visé par la session de formation de renforcer les capacités des OSC de deuxième et troisième niveau opérant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, et des OSC points focaux de la région de Ségou à mieux influencer les politiques de développement local et régional et à participer à leur mise en œuvre et suivi-évaluation.

▪ Objectifs

Pour l'atteinte du but indiqué ci-dessus, l'objectif général de la session de participation est l'appropriation du processus CSCR/OMD par les OSC concernées et la participation active de celles-ci à la mise en œuvre et au suivi évaluation du CSCR/OMD.

Cet objectif général est décliné en trois objectifs spécifiques :

- Amélioration du niveau de connaissance du processus CSCR/OMD par les participants Apprendre aux OSC de deuxième et troisième niveau qui opèrent dans le domaine de la sécurité alimentaire, de l'Education et de la Santé et les ONG points focaux sur le processus CSCR et sur les OMD ;
- Clarification le rôle des ONG et des OSC dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSCR / OMD au niveau régional et local dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'Education;
- Facilitation du travail des ONG et des OSC en question dans la mise en œuvre des actions des cadres multi acteurs et dans le portage des dossiers dans le cadre du forum de la société civile.

▪ Résultats attendus

- Une meilleure connaissance du CSCR et des OMD par les ONG et les OSC;
- Une clarification du rôle des OSC dans la mise en œuvre et le suivi de ces politiques;
- Le renforcement des capacités des OSC pour suivre les indicateurs CSCR/OMD dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la Santé et de l'Education ;
- L'élaboration d'un plan de suivi des indicateurs CSCR/OMD par les OSC

1.4 Programme de la formation

Le cahier du participant est composé des six modules suivants :

Module 1 : Introduction

Module 2 : Module 2 Contexte et historique du CSCR

Module 3 : Objectifs, orientations stratégiques et axes prioritaires d'intervention retenus dans le CSCR

Module 4 : Cadre logique du CSCR pour la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et la société civile

Module 5 : Mise en œuvre et suivi-évaluation du CSCR

Module 6 : Coût et plan de financement du CSCR

1.5 Règles de conduite durant la formation

VOUS AVEZ LE	
DROIT DE :	DEVOIR DE :
<i>Garder le silence</i>	<i>Participer</i>
<i>Parler</i>	<i>Ecouter</i>
<i>Etre en désaccord</i>	<i>Le dire</i>
<i>Vous tromper</i>	<i>Essayer</i>
<i>Etre négatif</i>	<i>Etre positif</i>
<i>Exprimer votre différence</i>	<i>Respecter la différence</i>

NORMES DE CONDUITE

- ◆ Assiduité
- ◆ Ponctualité
- ◆ Disponibilité
- ◆ Créativité
- ◆ Sociabilité
- ◆ Humour

1.6 HORAIRES DE LA FORMATION (à finaliser)

Période	<i>Jour 1</i>	<i>Jour 2</i>	<i>Jour 3</i>
8 H 30 – 10 H 30	Module 1 - Mise en place - Ouverture -		
<i>10 H 30 – 10 H 45</i>	<i>PAUSE</i>	<i>PAUSE</i>	<i>PAUSE</i>
10H 45 – 12H 45			
12 H 45 –14 H	<i>PAUSE</i>	<i>PAUSE</i>	<i>PAUSE</i>
14 H – 16H			

Module 2 : Contexte et historique du CSCR

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Au terme de ce module, les participants seront capables de :

1. Justifier le recours à un cadre unique de référence des politiques publiques pour la réduction de la pauvreté
2. Retracer l'historique et les raisons de l'évolution de ce cadre au Mali
3. Expliquer le contenu des OMD

2.1 Politiques publiques et réduction de la pauvreté

- *Nécessité d'un cadre unique de référence pour les politiques publiques et élaboration du CSLP*

Depuis le début des années 1980, la réduction de la pauvreté a été proclamée comme but ultime des politiques macro-économiques au Mali. A la fin des années 1990, le constat a été fait que celles-ci n'avaient pas permis d'atteindre ce but à travers la croissance économique et qu'il était indispensable de faire converger l'ensemble des politiques sectorielles vers l'atteinte de cet objectif à travers un Cadre stratégique de référence unique pour les politiques publiques.

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) définie en 1998 par le gouvernement et les résultats d'une étude prospective sur le Mali à l'horizon 2025 ont été mis à profit pour élaborer ce cadre appelé Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté conçu comme un outil d'intégration, de mise en cohérence et de coordination des politiques publiques et des interventions des PTF du Mali en vue d'une lutte efficace contre la pauvreté

Elaboré de manière participative (groupes de travail réunissant des membres des administrations, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement ; et consultations régionales), le CSLP couvrant la période 2002-2006 a été adopté par le gouvernement du Mali en mai 2002.

- *Passage du CSLP au CSCR*

Les rapports de mise en œuvre et une revue du CSLP réalisée en juin 2006 ont fait le constat d'un certain nombre de faiblesses qui ont justifié l'élaboration d'une deuxième génération de CSLP appelée CSCR dont la version actuelle a été adoptée en décembre 2006 par le gouvernement.

Ces faiblesses sont :

- ✓ l'insuffisance des résultats atteints par rapport aux objectifs globaux fixés ;
- ✓ l'insuffisance de la base analytique du CSLP qui ne précise pas comment les politiques et programmes de développement contribueront le mieux à la réduction de la pauvreté ;
- ✓ la faiblesse du lien entre le CSLP et les instruments budgétaires à court et moyen termes (Budgets Programmes ; CBMT, CDMT sectoriels) : d'où un manque de cohérence entre le CSLP, les stratégies sectorielles / thématiques et le Budget de l'Etat ;

- ✓ la faiblesse dans la politique de croissance : pas de gamme complète d'actions politiques requises ; focus sur les dépenses publiques et dépenses dans les programmes sociaux privilégiées par rapport à d'autres domaines ayant un potentiel pour la réduction de la pauvreté (infrastructures, développement rural, etc.), etc.
- ✓ l'absence de liens explicites entre le CSLP et les OMD : d'où la difficulté de faire du le plan d'action pour l'atteinte des OMD ;
- ✓ la faiblesse opérationnelle du dispositif institutionnel de suivi – évaluation : faiblesse de la qualité des statistiques de base ; indicateurs spécifiques au pays et système de surveillance peu élaborés pour un suivi orienté sur les résultats ;

▪ ***Situation de la pauvreté la pauvreté au Mali au démarrage de la préparation du CSCR***

Trois formes de pauvreté ont été mis en évidence par les études faites au Mali ;

- ✓ la pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse : situation de manque dans les domaines de l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement ;
- ✓ la pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante ;
- ✓ la pauvreté de potentialité qui se définit par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi).

Ces études ont fait ressortir aussi la gravité de la pauvreté au Mali et un certain progrès dans sa réduction sur la période depuis 2001. Plus spécifiquement, de l'évaluation du CSLP, il ressort:

- ✓ une réduction du niveau de pauvreté de 68,3% en 2001 (base revenu) à 59,2 % en 2005 sur la base d'un seuil de pauvreté actualisé de FCFA 153.310 : l'objectif du CSLP de réduction de la pauvreté à 47,5% en 2006 n'a pas été atteint ;
- ✓ un décalage significatif entre le milieu rural (73,04%) et le milieu urbain (20,12%).
- ✓ une atténuation significative de la pauvreté en milieu urbain : l'incidence de la pauvreté est passée de 26,2% en 2001 à 20,12% en 2006 ;
- ✓ une stabilité de la pauvreté en milieu rural: incidence de la pauvreté 73,8% en 2001 à 73,04% en 2005 (la comparaison avec les taux ci-dessus, montre que la pauvreté est principalement un phénomène rural au Mali) ;
- ✓ réduction de la profondeur de la pauvreté (écart entre les revenus des pauvres et le seuil de pauvreté): 31,4 % en 2001 et 24,1 % en 2005
- ✓ baisse de la sévérité de la pauvreté : 17,6 % en 2001 et 12,6 % en 2005.

Le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours de cette période d'application du CSLP a été expliqué par l'insuffisance du taux de croissance économique ; la répartition inégale des fruits de la croissance et la faible maîtrise de la croissance démographique.

En ce qui concerne le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base, la revue du CSLP fait ressortir de grands progrès dans l'éducation de base, des résultats satisfaisants dans le secteur de la santé, l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable, quelques réalisations au titre de l'habitat et du développement social. Par contre elle note que l'emploi reste une préoccupation majeure, qu'il n'y a pas eu d'évolution significative en matière de Genre et que le taux de prévalence du VIH / SIDA a augmenté parmi les groupes à risque même si son niveau général reste faible (1,7 %). Toutefois, la revue n'a pas indiqué dans quelle mesure les pauvres ont profité de cette amélioration des indicateurs sociaux.

- Education de base : de grands progrès dans l'éducation de base grâce à d'importants investissements en infrastructures scolaires et recrutement d'enseignants contractuels
 - ✓ Taux brut de scolarisation : 64,4 % en 2002, 74 % en 2005 pour un objectif de 75 % en 2006.
 - ✓ Taux de scolarisation des filles : 53,7 % en 2002, 63,4 % en 2005 un objectif de 64 % en 2006.
 - ✓ Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus : 22,85 % en 2002 et 26,3 % en 2005.
- Santé et population : réalisation des objectifs satisfaisante
 - ✓ Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : stable à 229 entre 2002 et 2005 contre un objectif de 100 en 2006
 - ✓ Taux de mortalité maternelle : stable à 582 entre 2002 et 2005 contre objectif de 500 en 2006
 - ✓ Couverture vaccinale DTCP3 des enfants de moins d'un an : 75 % en 2002 et 91 % en 2005
 - ✓ Proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un Centre de santé : 44 % en 2002 et 50 % en 2005
- Eau : taux d'accès à l'eau potable de 57 % en 2002 et 66,1 % en 2005
- Développement social :
 - ✓ meilleure prise en charge des handicapés : nouvelles structures, équipements et un dispositif législatif et réglementaire ;
 - ✓ meilleure accès des personnes âgées aux services de base (soins de santé, prise en charge sociale) ;
 - ✓ appuis aux personnes démunies : financement d'activités génératrices de revenus, prise en charge médicale et scolarisation des enfants en situation difficile ;
 - ✓ protection et économie solidaire : développement des mutuels de santé (75 actuellement dont 64 agréées) et des sociétés coopératives artisanales, agro-pastorales, de production, etc.

NB : échanger sur l'IDH du Mali selon le PNUD et le rang du Mali dans son classement.

2.2 Présentation générale des OMD

2.2.1 Historique

- (1) Depuis 1990, une série de conférences et de sommets mondiaux ont eu lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le but d'établir un programme d'actions comportant des objectifs internationaux de développement quantifiables, assortis de cibles chiffrées et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans chaque domaine.
- (2) Le 8 septembre 2000, 191 pays, dont le Mali, adoptaient à New York une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, appelée "Déclaration du Millénaire".
- (3) Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) figurent dans cette "Déclaration du Millénaire" et sont un affinement des objectifs internationaux de développement dérivés des accords et résolutions des conférences des Nations Unies tenues au cours des années 90.

Les OMD originels constituent une plate-forme minimum de huit (8) objectifs, déclinés en dix huit cibles (18) ou sous objectifs quantifiés. Des discussions menées au niveau international ont permis de définir un ensemble de quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en oeuvre de ces objectifs.

- (4) Préparation et adoption d'un plan décennal OMD Mali 2006-2015

Les autorités maliennes élaboré ce Plan décennal OMD 2006-2015 en vue de l'atteinte de OMD suite aux constats suivants faits dans le premier rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali en 2005 :

- ✓ au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, le Mali a de faible chance d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 ;
- ✓ l'espoir est permis pour l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle et l'accès à l'eau potable à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus voire intensifiés.

Ce plan qui doit permettre d'inverser la tendance indiquée ci-dessus et garantir l'atteinte des OMD.

Le processus de mise en œuvre des OMD au Mali s'est déroulé comme suit :

- ✓ 15 et 16 décembre 2003 : tenue de l'atelier sur les OMD pour les adapter aux réalités et préoccupations nationales: huit (8) objectifs, dix-neuf (19) cibles et soixante et un (61) indicateurs sont retenus ;
- ✓ 2005 : préparation du premier rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali
- ✓ 2006 – 2007 : élaboration du plan décennal OMD Mali (démarrage des travaux en mars 2006 et tenue de l'atelier de validation en octobre 2007) ;
- ✓ Depuis ---- l' « Initiative 166 : Accélération de l'atteinte des OMD dans 166 communes les plus vulnérables du Mali est en cours de préparation ».

Les objectifs, cibles et indicateurs OMD définis par l'ONU et ceux retenus par le Mali sont présentés dans les deux tableaux qui suivent.

2.2.2 Objectifs, cibles et indicateurs OMD

Ils sont présentés dans les deux tableaux qui suivent pour l'ONU d'abord, et pour le Mali ensuite.

Objectifs, cibles et indicateurs OMD - ONU

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
Objectifs 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Cible 1	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour.
		2. Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)
		3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.
		5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous		
Cible 3	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire
		7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième
		8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.
Objectif 3. Promouvoir d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Cible 4	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement
		10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
		11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole
		12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Cible 5	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
		14. Taux de mortalité infantile
		15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle		
Cible 6	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle
		17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Cible 7	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
		19. Taux d'utilisation de la contraception
		20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie
		22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme
		23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie
		24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable		
Cible 9	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières
		26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
		27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)
		28. Emission de dioxyde de carbone (par habitant) [A ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement
		31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/ rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
Cible 12	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	<i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement</i>
	Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	Aide publique au développement 32. APD nette, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (cibles : 0.7 % au total et 0.15 % pour les PMA)
		33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)
Cible 13	S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	34. Proportion de l'APD qui est déliée
	La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement 36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral <i>Accès aux marchés</i>
		37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits et hors contingents.
		38. Taux moyens de droits et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements
Cible 14	Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement	39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE
	(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales <i>Viabilité de la dette</i>
		41. Proportion de la dette bilatérale des PPTE envers les créanciers officiels qui a été annulée
		42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.
		43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette.

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
		44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE
Cible 15	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
Cible 16	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.
Cible 18	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants Autres indicateurs à déterminer

Objectifs, cibles et indicateurs OMD - Mali

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
Objectifs 1. : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.		
Cible 1	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population (hommes- femmes) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté ;	1. Proportion de la population disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté par sexe et par milieu ; 2. Indice d'écart de la pauvreté (incidence x degré de la pauvreté) 3. Part du 1/5 le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population (hommes – femmes) souffrant de la faim.	4. % d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (poids pour âge); 5. % d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition chronique (taille pour âge) ; 6. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique.
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici l'an 2015		
Cible 3	D'ici 2015, donner à tous les enfants, filles et garçons, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études ;	7. Taux net de scolarisation dans le primaire ; 8. Proportion d'écoliers commençant la 1ère année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la 5ème année ; 9. Taux brut de scolarisation (TBS) par sexe et par région ; 10. Taux brut d'inscription (TBI) par sexe et par région ; 11. Part du Budget d'Etat allouée à l'éducation ; 12. Part de l'éducation de base dans le budget allouée à l'éducation ; 13. Taux d'efficacité interne du système éducatif malien ;
Cible 4	Donner un minimum éducatif aux enfants de 9 à 18 et aux adultes de 18 à 24 ans.	14. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans par sexe.
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Cible 5	Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence d'ici 2005 ; et à tous les niveaux de l'éducation au plus tard d'ici 2015 ;	15. Rapport filles – garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; 16. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

Objectifs et cibles		Indicateurs
Cible 6	Réduire les disparités entre les sexes dans la vie économique et politique.	17. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole 18. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur privé ; 19. Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national ; 20. Proportion des sièges occupés par les femmes dans les instances de décision (Gouvernement, HCCT, CESC).
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Cible 7	Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	21. Taux de mortalité infantile ; 22. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ; 23. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.
Cible 8	Réduire de ¾, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	24. Taux de mortalité maternelle ; 25. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié ; 26. Indice synthétique de fécondité ; 27. Taux de prévalence contraceptive ; 28. Pourcentage des femmes en âge de procréer excisées ; 29. Besoins obstétricaux non couverts.
Objectif 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.		
Cible 9	D'ici à 2015, enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	30. Prévalence de séropositivité dans la population totale ; 31. Taux de séropositivité des femmes enceintes de 15 à 24 ans ; 32. Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque ; 33. Taux de scolarisation des orphelins du SIDA en % des autres enfants
Cible 10	D'ici à 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle	34. Taux de mortalité lié au paludisme ; 35. Cas de paludisme ; 36. Taux de décès liés à la tuberculose ; 37. Cas de tuberculose.

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
Objectif 7. Assurer un environnement durable.		
Cible 11	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et internationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ;	38. Proportion des zones forestières ; 39. Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité ; 40. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) ; 41. Evolution des superficies cultivables (arables) ;
Cible 12	Réduire de ½, d'ici l'an 2015, le % de la population n'ayant pas accès, de façon durable, à un approvisionnement en eau potable ;	42. Proportion de la population en milieu rural ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne fontaine, forage, puits à grand diamètre) ; 43. Proportion de la population en milieu urbain ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne fontaine, forage, puits à grand diamètre) ;
Cible 13	Faciliter l'accès, au plus grand nombre de ménages, à des logements économiques et sociaux.	44. Nombre de logements économiques et sociaux construits par an ; 45. Pourcentage de la population ayant accès aux crédits – logements
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
Cible 14	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires,	46. Aide publique au développement (APD) reçue en % du PIB du Mali ; 47. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base ; 48. Taux d'ouverture de l'Economie nationale ; 49. Proportion de l'APD qui est déliée ; 50. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports ; 51. Proportion des exportations admises en franchise de droits et hors contingentements 52. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements du Mali ;
Cible 15	S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) ;	53. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales ;

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
Cible 16	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales, propres à rendre leur endettement viable à long terme ;	54. Proportion de la dette bilatérale des PPTE qui a été annulée 55. Service de la dette en % des exportations de biens et services ; 56. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette
Cible 17	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile ;	57. Taux de chômage des jeunes de 15 à 40 ans
Cible 18	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et accessibles dans les pays en développement ;	58. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base à des prix accessibles ;
Cible 19	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que tous bénéficient des avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication.	59. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants en milieu urbain ; 60. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants en milieu rural ; 61. Nombre de micro – ordinateurs pour 1000 habitants.

Les objectifs et les stratégies et les indicateurs de mise en œuvre du plan décennal 2006-2015 ont été pris en compte dans le CSCR. Son coût est estimé à 8 848,662 milliards de FCFA réparti comme suit :

Répartition des coûts du Plan décennal OMD Mali par secteurs

Secteurs	Montant	En %
Agriculture et lutte contre la faim	1 504,27	17%
Education de base	2 477,63	28%
Genre et autonomisation des femmes	88,49	1%
Santé et lutte contre le VIH/SIDA	1 858,22	21%
Eau et assainissement	707,89	8%
Energie	1 415,79	16%
Routes et transports	796,38	9%
Total	8 848,66	100%

**Module 3 : Objectifs, orientations stratégiques et axes prioritaires d'intervention
retenus dans le CSCR**

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Au terme de ce module, les participants seront capables de:

1. Citer les objectifs généraux et les attentes du CSCR
2. Expliquer les orientations stratégiques retenues dans le CSCR
3. Expliquer les axes prioritaires d'intervention retenus dans le CSCR, et plus spécifiquement ceux portant sur la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé.

Les principes directeurs retenus pour la préparation du CSCRП sont :

- ✓ un processus d'élaboration très participatif permettant de prendre en compte les avis de l'ensemble des acteurs: consultation de toutes les parties tout au long de ce processus et tenu d'un atelier national en septembre 2006 ;
- ✓ la consolidation des acquis du premier CSLP
- ✓ la promotion de l'accélération de la croissance à travers la levée des contraintes majeures ;
- ✓ la mise à profit de nouvelles sources de croissance ;
- ✓ la prise en compte des OMD.

Préparés dès la fin de 2005, les travaux d'élaboration du CSCRП ont été lancés en janvier 2006, les premiers documents présentés en juillet 2006, et la version actuelle du document de CSCRП adoptée par le gouvernement en décembre 2006.

3.1 Objectifs généraux et attentes du CSCRП

▪ Objectif global du CSCRП

Le CSCRП s'est donné pour objectif global l'impulsion d'une croissance forte et soutenue (environ 7% par an) et une réduction significative de la pauvreté (baisse de la pauvreté monétaire de 5 points de pourcentage sur 5 ans)

▪ Objectifs spécifiques du CSCRП

L'objectif global indiqué ci-dessus est décliné en deux objectifs spécifiques dans le CSCRП :

- ✓ accélérer la croissance économique à travers notamment le développement des filières des productions rurales et minières ;
- ✓ améliorer le bien-être des populations maliennes à travers la poursuite et le renforcement des efforts entrepris dans les secteurs sociaux et leur renforcement grâce aux réformes liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

▪ Attentes du CSCRП

- ✓ le maintien d'une stabilité de l'environnement macroéconomique et l'établissement d'une cohérence entre les prévisions macroéconomiques et budgétaires ainsi que les apports extérieurs de financement ;

- ✓ le maintien de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national ;
- ✓ une meilleure adéquation entre les stratégies, les priorités et les programmations budgétaires du CBMT global et celles des CDMT sectoriels (notamment au niveau des plans d'actions et de financement sectoriels détaillés) ;
- ✓ une réduction sensible de la pauvreté et de la faim surtout dans le monde rural ;
- ✓ une amélioration significative de l'accès des populations, notamment les plus pauvres, aux services sociaux de base (quantité et qualité) ;
- ✓ la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et la poursuite des réformes structurelles telles que les privatisations (CMDT, SOTELMA) ;
- ✓ la poursuite et l'accélération de la réforme de l'Etat par rapport à la décentralisation, à la déconcentration et aux finances publiques.

▪ Indicateurs globaux **du CSCRP**

INDICATEUR	Type ¹	Référence	OMD 2015	2011
PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE				
Incidence de la pauvreté	I	68,3% en 2001	34%	51,2
Incidence de la pauvreté au monde rural	I	75,9% en 2001	38%	61
CROISSANCE ACCELEREE SOUTENUE				
Taux de croissance réelle du PIB	I			7,1
STABILITE FINANCIERE				
Solde budgétaire de base (en pourcentage du PIB)	R			1,4
Taux d'inflation annuel moyen (Critère de convergence UEMOA)	I	<=3%		0,2
Pression fiscale (Critère de convergence UEMOA)	R	> 17%		17,0
GOVERNANCE				
Rang du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	I	2,9 ² Rang 88/158 en 2005		4,6
Taux du Budget national transféré effectivement aux Collectivités	A			
DEVELOPPEMENT RURAL				
Superficies (ha) reboisée	A	4 602 en 2005		12102
EDUCATION				
Taux Brut de Scolarisation au 1 ^{er} cycle (OMD) selon le genre	R	75% en 2006	100%	87,2
Ration élèves/maîtres dans l'enseignement primaire	A	2005 54		50
Pourcentage de redoublants dans le primaire	A	17% en 2006	5%	9,9
SANTE ET NUTRITION				
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	R	79% en 2003		94%
Taux d'Accouchement assisté y compris les ATR	R	42% en 2003		65%
Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnel	A	46% en 2003		58%
Taux de couverture CPN	R	59% en 2003		80%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD)	I	229/1000 en 2001		
Taux de mortalité maternelle (OMD)	I	582/10000 en 2001		
Taux de prévalence du VIH/SIDA	I	1,7% en 2001		

¹ A : Activités, R : Résultats, I : Impact

² <http://www.diploweb.com/graphiques/corruption0506022.htm>

INDICATEUR	Type ³	Référence	OMD 2015	2011
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (OMD)	I	38,2%		
EAU POTABLE				
Proportion de population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau meilleure (OMD)	A	61,6% en 2001	100%	73,8 Rural 77,8 urbain
EMPLOI				
Nombre de nouveaux emplois créés	A	2000 en 2005		2000
GENRE/EQUITE				
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (OMD)	R	0,65 ⁴ en 2001	1	0,84
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT				
Nombre de km de routes bitumées entretenues	A	3 418 en 2005		4 818

³ A : Activités, R : Résultats, I : Impact

⁴ CPS/Education : Indicateurs du PRODEC et du Budget programmes.

3.2 Orientations stratégiques

Le CSCRP comporte trois (3) grands axes d'orientations stratégiques: (i) le développement du secteur productif ; (ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles, (iii) le renforcement du secteur social.

(1) Le développement du secteur productif

Domaines d'intervention prioritaires :

- ✓ la sécurité alimentaire et le développement rural ;
- ✓ le développement des petites et moyennes entreprises ;
- ✓ la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ;
- ✓ le développement des infrastructures
- ✓ la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ;
- ✓ le développement du secteur financier.

(2) La consolidation des réformes du secteur public

Domaines d'intervention prioritaires :

- ✓ la consolidation de la réforme des administrations publiques ;
- ✓ la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ;
- ✓ le développement du secteur financier ;
- ✓ la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ;
- ✓ le renforcement des capacités de la société civile ;
- ✓ le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale

(3) Le renforcement du secteur social

Domaines d'intervention prioritaires :

- ✓ la création et la promotion d'emplois durables ;
- ✓ le développement de l'accès aux services sociaux de base ;
- ✓ la lutte contre le VIH/SIDA

3.3 Axes prioritaires d'intervention du CSCR

Quatorze axes prioritaires d'intervention ont été retenus dans le CSCR, leurs objectifs généraux et modalités d'intervention sont présentées dans les développements qui suivent.

(1) *La sécurité alimentaire et le développement rural*

- **Objectifs généraux**

Deux objectifs généraux :

- ✓ garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires de toutes les populations à partir de la production nationale ou des importations commerciales ;
- ✓ accroître, sécuriser et diversifier la production alimentaire

- **Modalités d'intervention**

Cinq modalités d'intervention

- ✓ le renforcement et l'élargissement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- ✓ la promotion des filières de produits agricoles d'origine végétale, de l'élevage et des filières animales, de la filière de la pêche et de l'aquaculture et des filières sylvicoles ;
- ✓ la promotion de la mécanisation agricole ;
- ✓ le développement de la maîtrise de l'eau ;
- ✓ l'adoption des techniques d'intensification.

(2) *Le développement des petites et moyennes entreprises*

- **Objectif général** : créer un environnement propice au développement du secteur privé.
- **Modalités d'intervention** : la création et la promotion d'unités artisanales et industrielles performantes et compétitives pour la transformation et la commercialisation des productions agricoles et minières

(3) *La préservation et la gestion durable des ressources naturelles*

- **Objectif général** : lutter contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification.
- **Modalités d'intervention**

Cinq modalités d'intervention :

- ✓ La création de stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales dans les principales villes ;
- ✓ la promotion de la restauration et de la récupération des zones et sites dégradés,
- ✓ l'élaboration de plans de Gestion des Ressources Naturelles et l'élaboration de conventions locales en vue d'une gestion décentralisée ;
- ✓ le renforcement des dispositifs de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'environnement ;
- ✓ le renforcement des capacités d'intervention et d'analyse et de communication.

(4) *La consolidation de la réforme des administrations publiques*

- **Objectif général** : poursuivra la mise en œuvre des réformes relatives à la structure et au fonctionnement de l'Etat et de ses institutions et mettre les préoccupations des usagers au cœur des réformes institutionnelles.
- **Modalités d'intervention**

Cinq modalités d'intervention :

- ✓ la décentralisation et la déconcentration des administrations pour une gestion publique plus proche des populations donc plus efficace;
- ✓ la réforme de la justice pour renforcer la construction d'un Etat de droit ;
- ✓ la lutte contre la corruption ;
- ✓ l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques ;
- ✓ la réforme du secteur financier pour augmenter l'efficacité de l'environnement des affaires.

(5) *La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires*

- **Objectif général :** promouvoir les investissements de capitaux dans les activités de production ou de prestation de services avec des garanties nécessaires pour sécuriser les investissements réalisés.

- **Modalités d'intervention**

Six modalités d'intervention :

- ✓ la lutte contre la corruption ;
- ✓ l'amélioration de l'environnement réglementaire,
- ✓ la crédibilisation du système judiciaire,
- ✓ le renforcement des infrastructures,
- ✓ l'amélioration du fonctionnement des marchés des facteurs de production
- ✓ l'amélioration significative du financement bancaire.

(6) *Le développement du secteur financier*

- **Objectif général :** améliorer la viabilité, la performance et la compétitivité du secteur financier

- **Modalités d'intervention**

Deux modalités d'intervention :

- ✓ le renforcement du secteur bancaire et des marchés de capitaux ;
- ✓ le développement de la micro-finance

(7) *Le développement des infrastructures*

- **Objectif général :** accroître et moderniser les infrastructures de base (transport, communication, énergie, etc.)

- **Modalités d'intervention**

Quatre modalités d'intervention :

- ✓ Transport : libéralisation du secteur, extension et meilleure gestion du réseau routier, restructuration des entreprises publiques du secteur transport
- ✓ Communication : libéralisation du secteur, promotion universelle de l'accès à l'information, etc.
- ✓ Energie : valorisation et la mise à disposition des sources énergétiques rentables, réhabilitation des infrastructures existantes, développement d'une politique de coopération sous-régionale
- ✓ Aménagement industriel : réhabiliter la zone industrielle existante et créer de nouvelles zones tant à Bamako que dans les régions.

(8) *La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques*

- **Objectifs généraux**

- ✓ Construire une administration publique républicaine et crédible aux yeux de tous les acteurs de l'espace public.
- ✓ Construire un Etat de droit et de promotion d'une gouvernance démocratique.

- **Modalités d'intervention**

Trois modalités d'intervention :

- ✓ Création d'un environnement favorable à la promotion des droits de la personne, de la lutte contre la corruption
- ✓ La diffusion des textes en mettant en exergue les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées
- ✓ La lutte contre la corruption et la délinquance financière

(9) *Le renforcement des capacités de la société civile*

- **Objectif général** : impliquer la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement

- **Modalités d'intervention**

Sept modalités d'intervention

- ✓ L'adoption du programme de renforcement des capacités de la société civile comme une composante essentielle du CSLP II.
- ✓ La formation des acteurs de la société civile afin de renforcer leurs compétences techniques ainsi que leurs capacités matérielles et de gestion;
- ✓ Une plus grande organisation des institutions membres afin de renforcer leur représentativité ;
- ✓ Des échanges d'informations et d'expériences entre organisations membres, avec les services étatiques et les autres acteurs de développement ;
- ✓ La mise en place de cadres de concertation au niveau national avec l'Etat et le renforcement des cadres sectoriels aux niveaux local et régional avec les collectivités territoriales ;
- ✓ Le développement de réseautage au niveau sous-régional et international ;
- ✓ Le développement de systèmes efficaces d'information et de communication entre les niveaux local, régional et national.

(10) Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale

- **Objectif général :** promouvoir et concrétiser l'intégration régionale et sous régionale

- **Modalités d'intervention**

Sept modalités d'intervention :

- ✓ l'information et la sensibilisation sur les idéaux de l'intégration africaine ;
- ✓ le plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes et des biens et du droit d'établissement ;
- ✓ la réalisation d'un marché commun sous régional et régional ;
- ✓ l'engagement dans les domaines de l'harmonisation des législations et de la surveillance multilatérale ;
- ✓ la mise en œuvre des approches communes et solidaires dans les secteurs stratégiques tel que l'agriculture, les réalisations d'infrastructures routières, aériennes et de télécommunication, mais aussi de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est une nécessité
- ✓ le renforcement des politiques d'intégration sous-régionale et régionale passe par le maintien des engagements du pays dans l'UEMOA, la CEDEAO et le NEPAD

- ✓ le respect et l'application des conventions internationales et une meilleure organisation des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

(11) La création et la promotion d'emplois durables

- **Objectifs généraux**

- ✓ Mettre en place un cadre favorable à la création à la sécurisation des emplois.
- ✓ Permettre l'adéquation entre la formation et les exigences du marché de l'emploi.

- **Modalités d'intervention**

Trois modalités d'intervention :

- ✓ la mise en œuvre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre à travers les grands projets ;
- ✓ le développement des PME/PMI ;
- ✓ la formation professionnelle et technique.

(12) Le développement de l'accès aux services sociaux de base

- **Objectif général** : faciliter l'accès d'un grand nombre de populations à faibles revenus, aux services sociaux de base et permettre l'amélioration du cadre de vie dans les centres urbains et les campagnes
- **Modalités d'intervention par secteur** :
 - ✓ **Education** : l'amélioration de la qualité des enseignements, l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation, l'adéquation formation et exigence du marché de l'emploi, etc.
 - ✓ **Santé et développement social** : l'amélioration de l'accès géographique aux services essentiels de santé et la disponibilité des ressources humaines qualifiées, la disponibilité de médicaments, vaccins et consommables de qualité, etc.
 - ✓ **Eau potable et assainissement** : la poursuite du transfert des compétences prévues et des ressources aux collectivités décentralisées en matière de gestion de l'eau, l'amélioration de la couverture géographique du territoire national en points d'eau potable.
 - ✓ **Emploi et formation professionnelle** : la poursuite du développement des PME/PMI, le développement du financement de proximité, le renforcement et l'amélioration de la formation professionnelle et technique, l'organisation du secteur informel, etc.
 - ✓ **Habitat** : le développement de l'industrie locale du bâtiment, la promotion foncière et immobilière, la mise en place d'une institution de refinancement de l'habitat, etc.

(13) La lutte contre le VIH SIDA

- **Objectif général**

- ✓ Promouvoir un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte.
- ✓ Réduire les risques et vulnérabilité liés à la pandémie.
- ✓ Atténuer les impacts sociaux, économiques, et culturels de l'épidémie en particulier ceux qui affectent les enfants et les femmes.

- **Modalités d'intervention**

Trois modalités d'intervention :

- ✓ la prévention du VIH/SIDA ;
- ✓ les soins et le soutien des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA ;
- ✓ l'atténuation des impacts sociaux, économiques et culturels du VIH/SIDA.

(14) L'Intégration au Système Commercial Multilatéral

- **Objectif général** : tirer un meilleur parti du système commercial multilatéral pour contribuer à l'atteinte des OMD.

- **Modalités d'intervention**

Trois modalités d'intervention :

- ✓ la création d'un environnement propice au développement du secteur privé ;
- ✓ le développement des filières or, riz, sucre, viande, cuirs et peaux, fruits et légumes, karité, gomme arabique et arachide ;
- ✓ le renforcement des capacités de structures d'appui à la promotion commerciale et l'organisation du commerce de distribution ;

**Module 4 : Matrice des actions et indicateurs de performance du CSCRП pour
la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et la société civile**

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Au terme de ce module, les participants seront capables de:

1. Citer et ou expliquer les principales actions retenues pour l'atteinte des objectifs CSCR/OMD dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé et de la société civile.
2. Citer et ou expliquer les principaux indicateurs retenus au titre des objectifs CSCR/OMD dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé et de la société civile

4.1 Matrice des actions et indicateurs de performance pour la sécurité alimentaire

▪ **Matrice des actions en matière de sécurité alimentaire pour la période 2007-2011**

Objectifs	Résultats	Actions	Coûts millions	Période	Structures Respons
Réduire l'impact des crises alimentaires majeures				2007-09	
Renforcement et élargissement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires	Stock de sécurité complet et disponible	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le SNS à 35 000 tonnes - Constituer le Fond de Stock Alimentaire d'Intervention - Constituer le stock de semences - Financer le transport - Financer les structures de SNA : OPAM, SAP, ONA 	8425		MA CSA
Mettre en œuvre le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)	La couverture des besoins alimentaires est mieux assurée	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des ressources naturelles - Intensification des cultures - Diversification des systèmes de production - Commercialisation et transformation des produits agricoles - Renforcer les filières céréales - Renforcer la filière poisson et - Améliorer l'état de nutrition et de la santé - Renforcer le dispositif de veille et d'alerte notamment dans le cadre du 10ème FED 	16300		MA CSA
Mettre en œuvre le PIDRN	Réduction de la vulnérabilité de la région Nord		2470		MA
Mettre en œuvre le PIDRK	Réduction de la vulnérabilité de la région de KIDAL		1740		MA

▪ **Indicateurs de performance en matière de sécurité alimentaire pour la période 2007-2011**

Indicateurs	Objectifs en 2011
Incidence de la pauvreté	51,2
Incidence de la pauvreté au monde rural	61

4.2 Matrice des actions et indicateurs de performance pour l'éducation

▪ **Matrice des actions Secteur de l'éducation pour la période 2007-2011**

Objectifs	Résultats	Actions	Coûts millions	Période	Structures Respons
D'ici 2015 tous les enfants maliens achèvent une éducation de base de qualité et le secteur éducatif fournit au pays les ressources humaines nécessaires à son développement	La qualité, la gestion de l'éducation de base et l'accès à celle-ci sont améliorés	Amélioration de la qualité et de la gestion de l'éducation de base et amélioration de l'accès à celle-ci.	334 998	2007-2009	MEN
Développer l'enseignement secondaire général	Les capacités d'accueil sont augmentées dans l'enseignement secondaire général	Augmentation des capacités d'accueil dans l'enseignement secondaire général	32 281	2007-2009	MEN
	La qualité et la gestion de l'enseignement secondaire général sont améliorées	Amélioration de la qualité et de la gestion de l'enseignement secondaire général			

Objectifs	Résultats	Actions	Coûts millions	Période	Structures Respons
Consolider et diversifier l'enseignement technique et professionnel	La formation initiale et continue des formateurs de l'enseignement technique et professionnel est assurée Les formations sont mieux adaptées aux besoins du marché du travail	Formation initiale et continue des formateurs de l'enseignement technique et professionnel Adaptation de la formation aux besoins du marché du travail	14 208	2007-2009	MEN
Assurer un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés.	La capacité d'accueil des institutions de formation supérieure est augmentée et améliorée. La gestion et la qualité de l'enseignement supérieur sont améliorées	Augmentation et amélioration de la capacité d'accueil des institutions de formation supérieure et amélioration de la gestion et de la qualité de l'enseignement supérieur	56 734	2007-2009	MEN
Entreprendre des travaux scientifiques et technologiques de toute nature pour un développement humain durable	Les résultats de la production scientifique sont accrus et diffusés. Les organes de coordination de la recherche sont dynamiques	Accroissement du niveau de production scientifique, et dynamisation des organes de coordination de la recherche.	2 517	2007-2009	MEN, Instituts de recherche
Assurer la gestion des ressources humaines, la coordination, l'animation et la supervision des activités du département	Les capacités du département sont renforcées à tous les niveaux.	Renforcement des capacités du département en matière de coordination, de planification et de gestion des ressources humaines à tous les niveaux.	65 322	2007-2009	Ministère de l'Education
		Total	440 738		

▪ **Indicateurs de performance Secteur de l'éducation pour la période 2007-2011**

Indicateurs de suivi sectoriel	Objectifs 2011
Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe	87,2%
- Filles	74,3%
- Garçons	93,1%
Taux de Transition du Fondamentale 1 au Fondamentale 2	61,3%
Taux d'achèvement au primaire	64,2%
Pourcentage de redoublants dans le primaire	9,9%
- Filles	13,4%
- Garçons	11,8%
Ratio élève/maître dans l'enseignement primaire	50
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	36,2%

4.3 Matrice des actions et indicateurs de performance pour la santé

▪ **Matrice des actions Secteur de la santé pour la période 2007-2011**

Objectifs	Résultats	Actions	Coûts millions	Période	Structures Respons
Rendre disponibles et accessibles les services dans les structures publiques communautaires et privées avec un accent pour les zones pauvres, les zones déshéritées, et/ou d'accès difficile. (Volet 1)	La couverture en centres de santé de 1 ^{er} niveau est assurée : 70% des nouvelles aires définies, dont 80% sont couvertes par le secteur communautaire et 20% par le secteur privé.	Amélioration de l'accessibilité des populations à un Paquet Minimum d'Activités (PMA) de qualité.	120 909	2007-2009	MS
Améliorer la disponibilité du personnel dans les services de santé en mettant un accent sur les services périphériques. (Volet 2)	Le personnel qualifié, motivé et en nombre suffisant est disponible dans les structures de santé à tous les niveaux.	Réforme de la gestion des ressources humaines	45 431	2007-2009	MS

Objectifs	Résultats	Actions	Coûts millions	Période	Structures Respons
Rendre disponibles les médicaments essentiels, vaccins et consommables, ainsi que des tests de laboratoire au niveau des CSCOM et CSREF dans toutes les zones, en particulier dans les zones pauvres et celles d'accès difficile. (Volet 3)	Les médicaments essentiels et de qualité sont plus disponibles et accessibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.	- Disponibilité des médicaments essentiels financièrement accessibles	64 002	2007-2009	MS
Améliorer la qualité des services de santé, augmenter la demande et lutte contre les maladies prioritaires. (Volet 4)	Les populations bénéficient des services de qualité dans les établissements de santé des districts sanitaires, ainsi que des programmes spécifiques de lutte contre les maladies prioritaires.	Amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et lutte contre les maladies prioritaires.	39 242	2007-2009	MS
Améliorer l'accessibilité financière et soutenir la demande et la participation. (Volet 5).	L'accessibilité financière aux soins de santé est améliorée notamment dans les zones pauvres	Amélioration de l'accès des pauvres aux soins de qualité dans les établissements de santé grâce au mécanisme de tiers payant.	7 595	2007-2009	MDSSPA
Améliorer la qualité des services de santé dans les établissements hospitaliers et autres établissements de recherche. (Volet 6).	Les établissements spécialisés, y compris les institutions de recherche, concourent à l'amélioration de l'état de santé des populations, notamment des pauvres.	Amélioration de l'état de santé des populations notamment des pauvres par la mise en œuvre des plans d'action des établissements spécialisés, y compris les institutions de recherche	29 774	2007-2009	MS
Renforcer la décentralisation et les capacités institutionnelles. (Volet 7).	Les collectivités territoriales, sont capables de gérer plus efficacement les problèmes de santé dans les communes, les cercles et les régions.	Amélioration des capacités de gestion des communes, cercles et régions dans le cadre des transferts de compétence en matière de santé	39 384	2007-2009	MS, Instituts de recherche, MATCL, MDSSPA
		Total	346 337		

▪ **Indicateurs de performance Secteur de la santé pour la période 2007-2011**

Indicateurs de suivi sectoriel	Objectifs 2011
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD)	
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an (OMD)	94%
Taux de mortalité maternelle (OMD)	
Taux d'accouchements assistés y compris les ATR	65%
Taux de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel	58%
Nombre moyen de consultations prénatales par femme	3,30
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (OMD)	
Taux de couverture CPN	80%
Taux de prévalence VIH/SIDA	
Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	1,2%

4.4 Matrice des actions et indicateurs de performance pour la société civile

▪ **Matrice des actions Secteur de la Société civile pour la période 2007-2011**

Objectifs	Résultats	Actions	Coûts millions	Période	Structures Respons
Renforcer la participation de la société civile à la gestion des affaires publiques					
		Appui à la mise en place des organes régionaux du CNSC notamment dans le cadre du 10 ^{ème} FED	50		CNSC
		Renforcement de la Gouvernance au sein de la société civile	300		CNSC
		Élaboration d'un plan stratégique et sa mise en œuvre	40		CNSC
		Appui à l'harmonisation des interventions des OSC	30		CNSC
		Réalisation d'une étude sur la contribution réelle des OSC dans le développement socio-économique du Mali	40		CNSC
		Renforcement des capacités des associations des jeunes dans la formulation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de projets	500		CNSC
		Renforcement des capacités des acteurs de la Société civile dans la conception, l'exécution, l'évaluation de politiques de développement	350		CNSC
		Création d'une base de données au niveau des organisations faîtières	100		CNSC
		Mise en œuvre d'un programme de la société civile sur la paix et la sécurité	250		CNSC

▪ **Indicateurs de performance Secteur de la Société civile pour la période 2007-2011**

Travaux de groupe : chaque groupe traitera de l'un des 3 premiers thèmes et du cadre logique pour la société civile

Module 5 : Le dispositif prévu pour la mise en œuvre et le pilotage du CSCR

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Au terme de ce module, les participants seront capables de:

1. Décrire sommairement le dispositif prévu pour le pilotage du CSCR.
2. Citer le rôle de chacune des structures prévues dans ce dispositif.
3. Expliquer le rôle et le positionnement de la société civile dans ce dispositif

5.1 La mise en œuvre du CSCRП au niveau des ministères

Le CSCRП étant le document de référence pour toutes les politiques publiques, le processus de sa mise en œuvre au niveau sectoriel par chaque ministère pour le volet qui le concerne est le suivant :

- (1) La déclinaison du CSCRП en politique, Programmes et Projets de développement.

Exemples : PRODEC pour l'Education ; PRODESS pour la Santé ; PRODEJ pour la Justice ; PST pour les Transports ; PDI pour la Gouvernance ; etc.

- (2) La mise en place des outils nécessaires pour la mise en œuvre de ces Programmes et Projets de développement

Exemples : le Programme Triennal d'Investissement ; le CDMT ; le Budget Programme ; le BSI ; etc.

- (3) L'exécution des Programmes et Projets de développement.

- (4) Suivi – évaluation des Programmes et Projets exécutés

5.2 Le dispositif institutionnel pour le pilotage du CSCRП

La conduite et la coordination du processus CSCRП sont assurées par le Ministère en charge de l'économie. Son pilotage est effectué à travers les structures présentées dans les développements qui suivent.

(1) Le Comité d’Orientation ;

Attributions :

- ✓ Fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le cadre du CSLP,
- ✓ Examiner les questions et propositions soumises par le Secrétariat Technique pour décision ;
- ✓ Soumettre, au besoin, les documents finaux à l’approbation du gouvernement.

Composition :

- ✓ le Premier Ministre ;
- ✓ les membres du Gouvernement ;
- ✓ les Présidents de : HCC ; CNPM ; CCIM ; APCAM ; FNAM ;
- ✓ le Président du Conseil National de la Société Civile ;
- ✓ la Fédération de Collectifs d’ONG ;
- ✓ les Secrétaires généraux des Syndicats nationaux des travailleurs du Mali ;
- ✓ le Président de l’Association des Municipalités du Mali

Secrétariat : assuré par le Ministre chargé de l’économie

(2) La Commission Mixte Mali -Partenaires au développement

Attributions :

Organe de concertation entre le gouvernement et l’ensemble des PTF, elle est chargée de :

- ✓ Examiner les questions et propositions soumises à son attention par le Comité de pilotage pour avis
- ✓ Emettre des avis sur lesdites questions et propositions avant leur soumission au Comité d’orientation.
- ✓ Suivre le développement de l’action de la coopération dans les principaux domaines pour une meilleure coordination de l’aide.

Composition :

- ✓ le ministre chargé de l’Economie (Président)
- ✓ les ministres en charge de : le plan ; l’aménagement du territoire ; les affaires étrangères et la coopération internationale ; l’administration territoriale et les collectivités locales ;

la fonction publique ; la réforme de l'Etat ; les relations avec les institutions ; autres secteurs (si besoin) ;

- ✓ les Chefs d'Agences d'aide et de coopération, et les Ambassadeurs.

(3) Le Comité de Pilotage

Organe de coordination créé auprès du Ministre chargé de l'économie, il est présidé par le Secrétaire général de ce ministère.

Attributions :

- ✓ Promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers),
- ✓ Assurer la réalisation des travaux techniques du processus CSLP,
- ✓ Initier, impulser et coordonner l'ensemble des activités rentrant dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du CSLP
- ✓ Faciliter les concertations entre les différentes parties,
- ✓ Veiller à la qualité technique des documents produits, et
- ✓ Veiller à la publication et à la diffusion des documents.

Composition :

- ✓ Un représentant de chaque ministère
- ✓ Quelques représentants pour les Partenaires Techniques et Financiers
- ✓ Quelques représentants pour la société civile

Organisation :

Il est organisé en quatre (4) groupes de travail autour des axes d'orientation stratégiques:

- ✓ Cadrage Macroéconomique et Financier,
- ✓ Consolidation des Réformes Structurelles,
- ✓ Infrastructures et Développement du Secteur Productif et
- ✓ Renforcement du Secteur Social.

Les départements ministériels en fonction de leurs domaines de compétence président les groupes de travail du Comité Technique (présidence assurée par le Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique).

Les groupes thématiques sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs de :

- ✓ Suivre la mise en œuvre du CSCRП et des OMD ;
- ✓ Suivre la tenue des revues sectorielles ;
- ✓ Contribuer à la préparation de la revue annuelle du CSCRП.

Le dispositif de pilotage du CSCRП s'appui :

- ✓ au niveau des régions et district de Bamako sur les CROCSAD (Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) ;
- ✓ au niveau des cercles sur les CROC (Comité Locale d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) ;
- ✓ au niveau des communes sur les CCOCSAD (Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement).

(4) La Cellule Technique de coordination du CSCRП

Rôle : Assurer le secrétariat technique des mécanismes institutionnels du CSCRП

Attributions :

- ✓ Suivre le déroulement normal des groupes thématiques au sein desquels elle joue le rôle de secrétariat et d'animation,
- ✓ Faire la synthèse des travaux des groupes thématiques,
- ✓ Assurer la cohérence entre les travaux des groupes thématiques,
- ✓ Préparer les documents à soumettre au Comité de Pilotage, au Comité Technique National, à la Commission Mixte Mali – Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientation, et
- ✓ Organiser et animer les séminaires/ateliers nationaux et régionaux.

Il se compose d'un Comité Technique National de Comités Régionaux et de Comités locaux.

La Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CCSLP) assure le secrétariat technique des mécanismes institutionnels du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Le Secrétariat Technique est chargée de:

5.3 Le rôle des OSC dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSCR

La société civile est présente à tous les niveaux du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du CSCR. Elle est représentée au sein du Comité d'Orientation, du Comité de pilotage, des Comités Régionaux et Locaux.

▪ Participation des OSC à l'élaboration du CSCR

- ✓ La participation aux cadres de concertation aussi bien au niveau national qu'au niveau régional et local
- ✓ La mobilisation de tous les acteurs de la Société Civile autour du document CSCR ;
- ✓ Le recueil et le recensement des préoccupations des populations à la base ;
- ✓ L'élaboration de document de contribution ;
- ✓ L'élaboration de document de plaidoyer ;
- ✓ L'interface entre les communautés et l'Etat ;
- ✓ L'information, l'éducation et la communication des populations sur le processus et les enjeux;
- ✓ La défense des intérêts des populations à la base lors de l'élaboration du document du CSCR ;
- ✓ Le plaidoyer pour la prise en compte des préoccupations

▪ Participation à la mise en œuvre et au pilotage du CSCR

- ✓ Assurer la représentation dans les instances et mécanismes institutionnels
- ✓ Participer et contribuer à l'animation des groupes thématiques
- ✓ Participer au processus de préparation des rapports de suivi évaluation avec des thèmes spécifiques.
- ✓ Apporter des appui/Conseils
- ✓ Veille/Contrôle des actions :
- ✓ Exécution des programmes sectoriels CSCR au niveau régional et local : sur un plan opérationnel, la société civile est fortement impliquée au niveau de deux axes du CSLP:
 - le développement institutionnel, amélioration de la Gouvernance et de la participation ;

- le développement humain durable et renforcement de l'accès aux Services Sociaux de base.

Travaux en groupes : chaque groupe traitera l'un des 3 premiers thèmes.